



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Avril 2011

L'an deux mille onze, le sept avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge SOUBIELLE, Maire.

Etaient présents : M. Serge SOUBIELLE, Maire,
Mesdames et Messieurs Maria CABRERA, Marie-Hélène GUEROULT, Gérard BIGOURDAN, Marie-Louise LASSALE, Georges MENCION, Yves FALVET, Adjointes,
Mesdames et Messieurs André JIMENEZ, Georges GUARDIA, Pascale ROCHELLE, Pierre GURGUI, Christine KOHLER, Robert RIFFAUD, Pierre Yves BONILLO, Françoise CHOPLAIN, Réjane THIBON-SAHONET, Vincenzo ROMANO, Daniel AVAZERI, Jean Fred REILHAC.

Etaient représentés :
Monsieur Augustin FERRER donne procuration à Monsieur Pierre Yves BONILLO
Monsieur Kadi ABDESLEM donne procuration à Mademoiselle Maria CABRERA

Absent non excusé : Monsieur Larbi AIT BOUNOUR

Date de la convocation : 31 mars 2011

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GURGUI.

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la décision prise au titre de ses délégations.

Décision n° 1/2011 du 6 avril 2011 :

Reconduction du contrat de surveillance des bâtiments communaux pour l'année 2011 auprès de la Société A.C.R. Sécurité sise à Bages.

1/- DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2011 s'est organisé autour des directions suivantes :

- Le contexte de la préparation du budget primitif 2011,
- Les principales orientations pour le budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2/- SALLE DES FÊTES – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la Salle des Fêtes il convient de solliciter Madame la Présidente du Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre de l'aide à l'investissement territorial 2011.

Ce projet comprend le réaménagement de la scène et la création de loges d'artistes. Le coût estimé des travaux issu d'une étude de faisabilité réalisée début 2008 est de 111 778 €. (91 778 € pour les travaux et 20 000 € pour la mission de maîtrise d'œuvre et intervention de bureaux d'études spécialisés).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le programme des travaux de la Salle des Fêtes,
- **DE SOLLICITER** Madame la Présidente du Conseil Général, pour l'attribution d'une subvention de 25 200 € euros, relative au projet d'aménagement de la Salle des Fêtes de la commune.

3/- OFFICE 66 – CESSION ONÉREUSE PARCELLE AL 45

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'approuver la cession à titre onéreux de la parcelle portant le numéro 21 sur le plan du lotissement communal PUIG DALLAT, à l'OFFICE 66, organisme chargé de réaliser des logements sociaux.

Il s'agit de la parcelle référencée AL 45 en zone 1 AU1, d'une emprise de 1174 m². Le prix proposé par l'OFFICE 66 par courrier du 18 mars écoulé s'élève à 75 € TTC le mètre carré, VRD comprises pour un montant total de 88 050 € (quatre-vingt-huit mille cinquante euros).

Considérant l'évaluation du Service des Domaines, Monsieur le Maire propose de d'accepter cette proposition qui sera actée en l'étude de Maître Jean Marc VALENCIA, Notaire à THUIR.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la cession de la parcelle n° 21 au lieu dit PUIG DALLAT à l'OFFICE 66 aux fins de réalisation d'un programme de logement social pour le prix de 75 euros TTC le mètre carré.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces s'y rapportant auprès de Maître Jean-Marc VALENCIA, Notaire à Thuir.

4/- VIDÉO PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la politique mise en œuvre par la commune pour équiper son territoire de caméras de vidéo protection.

Dans le cadre du programme d'aides au financement mis en place par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance destinées à favoriser les actions de prévention de la délinquance, de voie publique notamment et conformément à l'Article 5 de la Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Il convient de solliciter Monsieur le Préfet des Pyrénées Orientales pour l'attribution d'une subvention représentant 45 % du coût hors taxes de l'investissement, soit 7 636 euros. La dépense globale hors taxes étant de 16 970 euros.

Les caméras de surveillance couvrent les secteurs de la Médiathèque et de ses abords, du parking de la mairie et de la Halle aux Sports et de ses abords.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de recourir à la vidéo protection pour les secteurs ci-dessus énumérés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches adéquates,
- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet l'attribution d'une subvention de 7 636 euros représentant 45 % de la dépense hors taxes.

5/- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VIDÉO PROTECTION - ADHÉSION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la politique mise en œuvre par la commune pour équiper le territoire de caméras de vidéo protection.

Il expose ensuite le projet de création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) regroupant les communes situées en zone de gendarmerie de :

Bages, Banyuls-sur-Mer, Bompas, Canet-en-Roussillon, Clairà, Collioure, Elne, Le Barcarès, Mont-Louis, Pézilla-la-Rivière, Pia, Pollestres, Prades, Rivesaltes, Saint-André, Saint-Cyprien, Saint-Nazaire, Sainte-Marie, Saleilles, Salses-le-Château, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Le Soler, Thuir, Toulouges.

Il présente le projet de statuts du syndicat intercommunal dont l'objet est «la création et la gestion des dispositifs techniques de renvoi vers un centre de supervision unique, des images provenant des caméras de surveillance implantées en zone de gendarmerie, sur le territoire des communes membres ».

CONSIDÉRANT la politique d'équipement de la commune en caméras de vidéo protection,
CONSIDÉRANT la volonté des communes de centraliser les images de vidéo protection,
VU les résultats de l'étude des conditions de raccordement des équipements vidéo des communes de la zone gendarmerie du département,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-5 et L 5212-2, il demande au Conseil Municipal son avis,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé e après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** favorablement sur le projet de création d'un syndicat intercommunal à vocation unique regroupant les communes visées à l'article 1 du projet de statuts,
- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique tels qu'annexés à la présente délibération,
- **DESIGNE** Monsieur Gérard BIGOURDAN et Monsieur Daniel AVAZERI en tant que délégués titulaires et Monsieur Serge SOUBIELLE et Madame Christine KHOLER en tant que délégués suppléants,
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de créer ce syndicat de vidéo protection centralisée,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

6/- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture :

- d'un courrier émanant du District de Football des Pyrénées-Orientales qui remercie la commune pour le prêt de la Halle aux sports, permettant ainsi à 91 équipes de participer à un rassemblement Futsal,
- lettre du Président de l'Amicale pour le don du sang qui précise la date d'inauguration du Rond Point des Donneurs de Sang,
- lettre du Président de l'Amicale pour le don du sang pour la collecte du 25 janvier dernier en remerciant tout particulièrement Clarisse Esposito pour l'adhésion des jeunes de la structure Point Jeunes à cette action.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Bages, le 14 avril 2011

Le Maire,

Serge SOUBIELLE